



Ordonnance de télécom CRTC 2013-267

Version PDF

Ottawa, le 29 mai 2013

Le Conseil **approuve de manière définitive** les demandes tarifaires suivantes. Le Conseil n'a reçu aucune observation relativement à aux demandes. Des pages de tarif modifiées doivent être publiées¹ dans les 10 jours suivant la date de la présente ordonnance.

Demandeur	Avis de modification tarifaire	Date de la demande
Bell Canada	7384 7384A	le 10 avril 2013 le 29 avril 2013
Bluewater TV Cable Ltd. ²	8	le 25 avril 2013
Norouestel Inc.	899	le 28 mars 2013
Norouestel Inc.	900	le 25 avril 2013

Secrétaire général

¹ Les pages de tarif modifiées peuvent être déposées auprès du Conseil sans page de description ni demande d'approbation; une demande tarifaire n'est pas nécessaire.

² Dans le présent avis de modification tarifaire, Persona Communications Inc. (Persona) a déclaré au Conseil que Bluewater Communications Inc. (Bluewater) a fusionné avec EastLink le 1^{er} septembre 2012. Persona a fait remarquer qu'elle est une filiale à part entière de Bragg Communications Inc., exerçant ses activités sous le nom d'EastLink. Par conséquent, Persona a notamment demandé à ce que le Tarif général de Bluewater soit remplacé par celui d'EastLink.